

ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUIN 2021

Réponses aux questions écrites des actionnaires

Verimatrix (la « Société ») a reçu des questions écrites de la part de deux actionnaires. Ces questions ainsi que les réponses de la Société sont reproduites ci-dessous.

Q. Le cours de bourse a baissé significativement entre février et mai 2021, est-ce que cette baisse peut être orchestrée par certains fonds afin de leur réserver une augmentation de capital avec un cours très bas afin de financer une croissance externe (acquisition...) ?

R. *A la connaissance de la Société, les principaux actionnaires de celle-ci (voir graphique dans la section Investisseurs du site internet de la société) ont conservé une participation stable depuis le début de l'année 2021. La Société n'a aucune information allant dans le sens des éléments évoqués dans la question. Pour mémoire, bien qu'inférieur au cours connu en février 2021, le cours de bourse évolue dans des niveaux significativement plus hauts que ceux connus en mars 2020 (1,262 euro au plus bas).*

Q. Quels sont vos moyens pour renverser la tendance baissière sur le cours de bourse ?

R. *La Société s'attache à communiquer sur sa stratégie et ses priorités, et notamment l'évolution du modèle économique intégrant des revenus d'abonnements et l'offre de services hébergés de type SaaS. L'évolution du modèle génère de façon inhérente un impact à court terme sur la comptabilisation immédiate des revenus, mais un impact positif à long terme sur les revenus récurrents. Convaincue du bien-fondé de sa stratégie, la Société estime que ce modèle finira par être compris du plus grand nombre et accepté.*

Q. Selon vous, est-ce que le niveau du cours actuel de bourse pourrait profiter à un géant du secteur pour s'octroyer l'entreprise (OPA) ?

R. *Un cours de bourse volatil n'est en effet jamais une très bonne chose. Il convient néanmoins de rappeler qu'une offre non amicale, sans l'accord des principaux actionnaires et de la direction de la société et du conseil d'administration, n'aurait que peu de chance d'aboutir.*

Q. Afin d'encourager les actionnaires actuels, envisagez-vous de distribuer des dividendes/actions gratuites dans les années à venir ?

R. *La Société n'a versé à ce jour aucun dividende à ses actionnaires et n'a pas prévu de le faire dans un avenir proche. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, il est envisagé que les bénéfices éventuels seront réinvestis dans la Société. Il n'est pas non plus envisagé d'attribuer gratuitement des bons de souscription d'actions aux actionnaires.*

Q. Envisagez-vous de procéder à des rachats d'actions afin de soutenir le cours de bourse ?

R. *La société n'a pas prévu à ce stade de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, privilégiant l'utilisation de la trésorerie (et des moyens de financement) pour le financement de l'activité de la Société, en ce compris d'éventuelles opérations de croissance externe.*

Q. Serait-il possible d'avoir une évaluation du portefeuille NFC ? et pourquoi les licences sont-elles en one-shot et pas sous forme de royalties annuelles en fonction des ventes comme le font les autres ?

R. *La société détient des brevets sur la technologie NFC, technologie que la société n'exploite plus. La gestion commerciale de ces brevets a été confié en 2012 à une société tierce, France Brevets, qui a vocation à signer des sous-licences, ce qu'elle fait avec succès et bien que le chiffre d'affaires généré*

par Verimatrix soit par essence non-récurrent. Conformément aux pratiques de marché, les accords signés par France Brevets prévoient le versement de licences, d'un montant fixe et perçu à la signature (par opposition à des redevances étalées dans le temps) couvrant une période passée pendant laquelle le nouveau licencié était réputé avoir fait un usage non autorisé des brevets et une période future (fixée dans le temps ou perpétuelle) durant laquelle le licencié pourra utiliser les brevets licenciés. Afin de ne pas interférer avec la mission de France Brevets, notamment dans le cadre de discussions avec des potentiels licenciés supplémentaires, la Société ne souhaite pas communiquer sur une évaluation du portefeuille de brevets NFC.

Q. Pourquoi continuer à faire les comptes en \$US ?

R. Verimatrix a retenu le dollar comme devise de présentation de ses états financiers consolidés, car le dollar est la devise fonctionnelle de la Société, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est la monnaie principalement utilisée pour les transactions du groupe Verimatrix et dans l'industrie dans laquelle le groupe opère dans les relations entre clients et fournisseurs. A titre d'exemple, environ 95% du chiffre d'affaires est typiquement facturé en dollars. Il est à noter que le choix de l'euro comme devise de présentation des comptes consolidés ne réduirait en rien l'exposition de la Société au risque de change, celui-ci étant inhérent à l'activité et à la nature des opérations ; en revanche un tel choix contribuerait à rendre plus difficile la lecture du chiffre d'affaires qui s'en trouverait alors affecté par les variations de change, et donc à le rendre plus volatil.

Questions posées pendant l'assemblée générale et réponses apportées

Réponses aux questions posées en séance par les actionnaires assistant à l'assemblée.

Q. La transition de licence perpétuelle vers un modèle Saas va-t-elle continuer au même rythme ou s'accélérer ?

R. Nous avons commencé la migration en réfléchissant à comment réagir au COVID 19, pendant l'année 2020, nous nous sommes rendu compte que c'était une bonne tendance du marché. Nous avons investi pour développer une plateforme qui puisse connecter tous les dispositifs vers la plateforme. Nous souhaiterions accélérer cette migration, qui nous donne un avantage compétitif, dans la deuxième partie de cette année.

Q. En cas d'acquisition quelle serait la taille de la cible et le mode de financement ?

R. la Société étudie des projets de taille différente mais privilégie des sociétés réalisant au moins 10 millions de chiffre d'affaires ; le mode de financement (utilisation de la trésorerie, endettement, capital ou combinaison) sera adapté à la taille de l'opération et au profil de la société acquise.

Q. Quelles ont été les conséquences de la cyberattaque de septembre 2020 ?

R. la Société n'a pas constaté à ce jour de conséquence commerciale ou financière, le sujet ayant été circonscrit rapidement.

Q. Pourquoi le cours de bourse baisse-t-il autant ?

R. Il n'appartient pas aux dirigeants de la Société de commenter sur le cours de bourse mais il est possible de constater, outre le fait que le cours de bourse des sociétés midcap du secteur de la technologie en Europe a été très volatile depuis mars 2021, que des investisseurs (hors les principaux qui sont restés stables) ont pu souhaiter prendre leur profit en revendant des titres.

Q. Quelle est la part du Saas dans le CA en % ?

R. Moins de 5% du chiffre d'affaires en 2020

Q. Que signifie OTT ?

R. « Over-the-top ». Les solutions OTT (« over-the-top », ou service par contournement) sont un mode de diffusion de contenu média par lequel le service média est transmis directement à son audience par Internet. Le service OTT contourne les plates-formes de télévision câblée, hertzienne et par satellite, qui jouent habituellement le rôle de contrôleurs ou de distributeurs de ce contenu

Q. Pourquoi avoir vendu une activité de la société en 2019 ?

R. La division Silicon IP a été cédée en décembre 2019 car elle était devenue non stratégique pour la Société et que le produit de la cession (tout en numéraire) permettait de réduire la dette nette de la Société et permettait à la Société de disposer de trésorerie pour rembourser sa dette et/ou financer de nouvelles acquisitions.

Q. Quel est le PER pour 2020 et celui prévu pour 2021 et 2022 ?

R. le résultat net par action pour 2020 étant en perte le PER serait négatif. La Société n'a pas communiqué d'objectif de résultat par action pour 2021 et 2022 et ne peut donc communiquer d'objectifs de PER.